

Paris veut réduire la facture énergétique de ses logements

La mairie de Paris a mis en place un dispositif intitulé « copropriétés objectif climat », qui est entré en vigueur de puis le 1^{er} janvier 2008. Ce programme vise à sensibiliser les habitants à la réduction de leur consommation énergétique, et inciter les propriétaires à réaliser un diagnostic énergétique de leur immeuble afin de lancer des travaux d'efficacité énergétique, subventionnés par la municipalité.

85% des logements parisiens, quasi exclusivement des immeubles collectifs, ont été construits avant 1975, date de la première réglementation thermique. La part du chauffage dans la consommation énergétique du logement y atteint 76% en moyenne, contre 66% au niveau national. « A Paris, le bâtiment consomme en moyenne 270 KWh/m²/an, a déclaré Yves Cantassot, adjoint vert chargé de l'environnement. Paris doit subir une cure de jouvence et un ravalement thermique afin d'atteindre 80 KWh/m²/an ».

Le plan durera trois ans et s'adresse à 100 immeubles par an, à raison d'environ 30 logements par immeuble. Il s'adresse aux copropriétaires volontaires, qui doivent d'abord s'adresser au réseau des 9 espaces info énergies que compte la capitale. Celle-ci subventionne les diagnostics énergétiques à hauteur de 70% avec l'aide du Conseil Régional et l'ADEME. Quant aux travaux préconisés, ils sont cofinancés à hauteur de 20%, une aide qui s'ajoute à celles existantes de l'ANAH et des crédits d'impôt.

Une prime de 200€ est reversée aux propriétaires par fenêtre changée garantissant une bonne isolation thermique et acoustique. Les fenêtres en PVC ne bénéficient pas de cette prime.

« C'est la première fois, selon Guy Simonnot, délégué régional d'Ile de France de l'ADEME, qu'une ville mène une telle opération en France. Le suivi des études et des travaux sera assuré pour ajuster le dispositif. »